CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E58090** **VALABLE JUSQU'AU** **17/11/2027**

ÉDITÉ LE **05/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/02/1991
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/12/2004
Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 381209113

Siret : **381 209 113 00038**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4028133-001
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 30880184C-2002
Assurance Responsabilité Civile :
GAN 30880184C-2002
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **SAS KLEIN**

26 RUE DU PROFESSEUR LOUIS NEEL
21600 LONGVIC

Téléphone : 03 80 68 23 40 **Fax :** 03 80 63 71 30
Portable :

Site Internet : https://sas-klein.fr/
E-mail : sas-klein@sas-klein.fr

Responsabilité légale :
CB-E (884 139 957) / CB-E 884 139 957 PRÉSIDENT / BONNEFOY CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	14/11/2023
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	21/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	14/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	05/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/09/2022
o Ventilation mécanique	12/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 11:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.